

Formation à la maturité spécialisée

Contrat de stage pour l'expérience professionnelle spécifique au domaine

MSCI Information documentaire ☐	MSCI Tourisme ☐	MSTS ☐
---	---	---

Document à remplir par le ou la stagiaire ainsi que l'employeur

Candidat-e Nom : Date de naissance :
 Prénom :
 Adresse :
 Tél. : Courriel :
 Elève du Gymnase de

conclut un contrat de droit privé avec

**Institution/
Entreprise** Raison sociale :
 Adresse :
 Tél. :
 Courriel :

Les clauses du contrat sont les suivantes

**Description
de la fonction** Taux d'occupation :

Durée du au (selon les plans d'études réglementaires)

Nombre d'heures hebdomadaires :

Vacances (nombre de semaines ou de jours
octroyés pendant la période de stage définie) :

Compétences attendues

La/le stagiaire respecte les règles définies pour le personnel sur le lieu de stage (horaire, ponctualité, confidentialité). Elle/il observe les recommandations du référent de l'entreprise ou de l'institution, chargé de son encadrement, du référent HES et du référent de l'ECG.

Il est attendu de la part de la/du stagiaire une attitude ouverte et constructive. Elle/il est amené-e à faire des liens entre des connaissances théoriques acquises durant sa formation et les objectifs de son lieu de stage.

Rémunération

Une rémunération de la/du stagiaire est recommandée ; elle relève de la décision de l'employeur.

Pour le montant de la rémunération de la/du stagiaire, il est conseillé de se référer au tarif en vigueur du salaire d'un-e apprenti-e de 3^e année de CFC ou d'un-e stagiaire pré-HES.

Fr.

Absences

En cas d'incapacité totale ou partielle de la/du stagiaire de participer au stage résultant d'une maladie ou d'un accident, le stage peut être partiellement ou totalement reconduit. Un certificat médical est accepté sur une durée maximale d'une semaine. Au-delà, la DGEP détermine les mesures à prendre, notamment un complément de stage équivalent à la durée de l'absence, en application de la disposition d'application DRECG 24.3. Les situations d'interruption par la/le stagiaire ou par l'employeur par suite d'une faute grave sont réservées.

Assurances

Assurance accident

La/le stagiaire est obligatoirement assuré-e conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'institution / l'entreprise.

Les primes d'assurance contre les accidents
non professionnels sont prises en charge par

institution/
entreprise

candidat-e

☐
☐

Assurance maladie

La/le stagiaire est assuré-e (frais médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) auprès de la compagnie d'assurance suivante :

La/le stagiaire prend en charge la prime y relative.

Personne référente de stage

Nom : Prénom :

Fonction dans l'institution / entreprise :

Lieu, date, signature

Le présent contrat est établi en 4 exemplaires et remis avec la ou les annexes à la/ au stagiaire pour transmission à la doyenne ou au doyen responsable et à l'Office de l'enseignement gymnasial.

Par leur signature, les parties attestent avoir pris connaissance des modalités du présent contrat de stage.

Lieu et date :

La/le stagiaire :

Responsable de
l'institution / entreprise :

Timbre de l'institution / l'entreprise

Annexes :

- Obligatoire : Cahier des charges ou liste des tâches confiées à la/le stagiaire
- Conditions générales de travail de l'institution